Examen du traitement injuste, du racisme et de la discrimination dans les sports communautaires, 2023

En 2023, 26 % des personnes qui pratiquaient une activité sportive estimaient que le racisme et la discrimination constituaient un problème dans les sports communautaires au Canada.

Au sein de la communauté sportive élargie, 6 % des membres ont déclaré avoir subi un traitement injuste, du racisme ou de la discrimination dans les sports communautaires au cours des cinq années précédentes.

Les proportions étaient plus élevées chez les personnes 2ELGBTQ+[1] (21 %), les personnes racisées (12 %) et les personnes ayant indiqué avoir une incapacité (9 %).

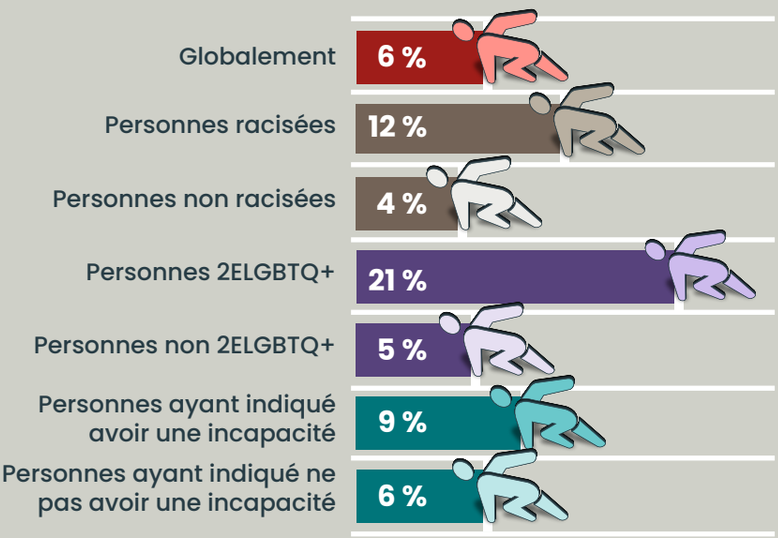

Parmi les victimes de traitement injuste, de racisme ou de discrimination dans les sports communautaires...

1 personne sur 5
a déclaré avoir fait l'objet de menaces ou de harcèlement.

1 personne sur 7
a déclaré avoir fait l'objet d'une attaque ou d'une agression physique.

En 2023, plus de **1 personne sur 10** a cessé de pratiquer un sport au cours des cinq années précédentes parce qu'elle avait vécu une expérience négative.

SPORTS COMMUNAUTAIRES
Les sports communautaires sont des sports structurés et comprennent ceux pratiqués dans le cadre de ligues sportives communautaires et scolaires et de clubs sportifs, les sports de compétition et récréatifs, et les sports libres.

COMMUNAUTÉ SPORTIVE ÉLARGIE
La communauté sportive élargie est composée des personnes qui pratiquent une activité sportive (athlètes, joueurs), de celles qui y jouent un rôle non sportif (entraîneurs et entraîneuses, arbitres, bénévoles, gérants et gérantes, membres du personnel administratif) et des spectateurs et spectatrices.

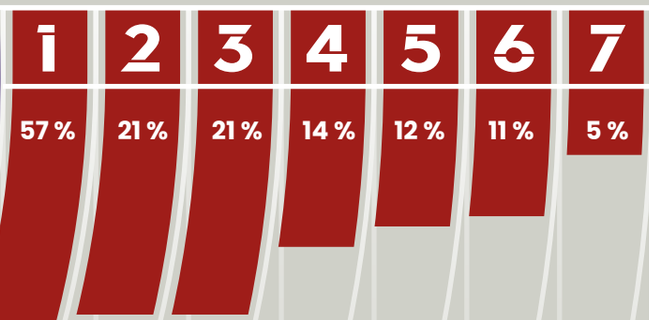

Raisons d'avoir cessé de pratiquer un sport au cours des cinq années précédentes en raison d'une expérience négative, 2023

1. Préoccupations à l'égard de la santé ou de la sécurité
2. Sentiment de ne pas être inclus·e ou bienvenu·e
3. Conduite antisportive d'autres joueurs
4. Autre
5. Traitement injuste ou discrimination
6. Intimidation ou harcèlement
7. Règles ou procédures inéquitables

1. Alors que le gouvernement du Canada a adopté et encourage l'utilisation du sigle 2ELGBTQI+ pour désigner les personnes aux deux esprits (ou bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes ainsi que celles qui emploient d'autres termes relatifs à la diversité sexuelle ou de genre, aux fins d'analyse, le sigle 2ELGBTQ+ est utilisé dans la présente, car dans le cadre des enquêtes de Statistique Canada, des renseignements ne sont pas encore spécifiquement recueillis à propos des personnes intersexes.

Note : Les données présentées dans cette infographie portent sur la population âgée de 15 ans et plus.

Sources : Statistique Canada, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Participation aux sports communautaires et expériences connexes et Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Sport, culture en milieu de travail, engagement politique et valeurs partagées, 2023.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-75829-9